



DAF 2025 n°3

ARRETÉ D'AUTORISATION DE MOBILISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

OBJET : Réalisation d'une ligne de trésorerie de 10 M€ auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3211-2 pour les départements ;

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil départemental accordée au Président en date du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu l'offre d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels d'un montant de 10 M€ ;

Le Président du Conseil départemental des Landes ;

DECIDE

De contracter auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels un Contrat de ligne de trésorerie dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 10 000 000 € (10 M€)

Durée : 6 mois

Facturation des intérêts : trimestrielle sans capitalisation

Commission de non-utilisation : néant

Indexation : Ester (flooré à zéro)

Marge : +0,62%

Commission d'engagement : 0,10 %

De signer seul le Contrat de ligne de trésorerie réglant les conditions de ce Contrat.



A Mont de Marsan, le 22 décembre 2025.

Le Président du Conseil Départemental

Xavier FORTINON

X + *_____*